

Initiatives ministérielles

Quand nous avons présenté ce budget en février, personne n'a promis qu'il serait facile à appliquer. Il a fallu prendre des décisions difficiles et renoncer à de vieilles habitudes—elles sont toujours difficiles à perdre—et les mesures de réduction du déficit et de stricte planification des dépenses introduites en 1984 ont été renforcées.

La politique salariale du gouvernement s'inscrit dans une stratégie de sept ans qui vise non seulement l'AFPC, mais tous les fonctionnaires, tous les parlementaires, tous les employés nommés par décret du conseil, tous ceux des sociétés d'État, tous les militaires et tous les employés de la GRC. C'est indiscutablement une politique difficile, mais elle est juste.

Comme le président du Conseil du Trésor, j'estime moi aussi que les fonctionnaires méritent plus, mais nos ressources financières ne nous le permettent pas.

Nul ne peut honnêtement nous accuser de vouloir démolir les syndicats en présentant ce projet de loi. Au cours des sept dernières années, à titre de député de la circonscription de Kitchener, j'ai travaillé étroitement avec des centaines de fonctionnaires de tous les niveaux.

La plupart sont d'excellents employés. Qui plus est, j'admire leur tolérance et leur patience. Le service à la population et la mise en oeuvre des programmes que leur confie le gouvernement exigent beaucoup d'eux. Pour nos électeurs, mon personnel et moi-même avons presque toujours reçu un excellent service des fonctionnaires de l'Immigration, de la Commission canadienne des pensions, d'Emploi Canada, de Douanes et Accise ou de nombreux autres ministères que je n'ai pas mentionnés.

Je sais par ailleurs que les membres de l'AFPC ne sont pas tous en faveur de la grève. Ils ne font pas tous du piquetage. Certains ont tenté avec succès d'aller travailler. Certains font du piquetage à cause de la pression de leurs pairs et de l'intimidation.

À mon avis, il est essentiel d'adopter rapidement ce projet de loi de retour au travail. Il y a à peine un peu plus d'une heure, j'ai reçu par télécopieur un message d'une entreprise de ma circonscription. Voici en gros ce que disait ce message. Deux noms que je ne vous donnerai pas y sont mentionnés. On dit que ces deux personnes ne sont pas disponibles en raison de la grève de l'AFPC et qu'il est impossible de les rejoindre au bureau local de Revenu Canada. À l'aéroport de Toronto, les employés des Douanes viennent de sortir, et l'entreprise ne peut respecter

son calendrier d'expédition habituel à destination de la Tchécoslovaquie. On lui refuse la possibilité d'échanger avec la Tchécoslovaquie et de lui vendre des marchandises en provenance du Canada.

De plus, l'entreprise attend de la Société pour l'expansion des exportations des chèques concernant des envois qu'elle a déjà effectués en Tchécoslovaquie. Le temps presse. La patience que la banque lui a témoignée ne sera pas éternelle.

Autrement dit, la banque veut de l'argent, faute de quoi elle fermera l'entreprise. Les gestionnaires et les employés perdront alors leurs emplois à cause de cette grève. Voilà pourquoi nous présentons ce projet de loi.

Cette grève est un luxe que le pays ne peut pas s'offrir. Les travailleurs de ma circonscription souhaitent que cette loi soit adoptée aujourd'hui même.

Gouverner, dit-on, c'est choisir. Or deux choix s'offrent à nous: celui proposé dans le budget et qui s'applique à tous—premier ministre, Cabinet, députés, hauts fonctionnaires et membres de toutes les unités de négociation dans la fonction publique—et celui du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario. Ce sont des choix bien différents.

Il est fort intéressant et révélateur de comparer, d'une part, l'option du gouvernement fédéral et des six provinces qui ont décidé de suivre sa politique et, d'autre part, la solution du gouvernement de l'Ontario.

Le budget de février prévoyait des augmentations de zéro, trois et trois pour les trois prochaines années, avec des assouplissements sur d'autres points des conventions conclues avec les diverses unités de négociation.

Examinons maintenant les offres proposées par les six provinces qui ont suivi la politique du gouvernement fédéral. La Nouvelle-Écosse a adopté une mesure qui ne prévoit aucune augmentation au cours des deux prochaines années, soit de 1991 à 1993. Cela équivaut donc à un gel pendant deux ans.

La Saskatchewan accorde une augmentation de 2 p. 100 cette année et une autre de 2 p. 100 l'année prochaine. Quant au Manitoba, il accorde 0 p. 100 pour l'exercice 1990-1991—sa loi est donc à effet rétroactif—et 2 p. 100 pour 1991-1992. Le Québec a imposé un gel du 1^{er} janvier ou 30 juin 1992, suivi d'une hausse de 3 p. 100. Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick ont aussi imposé un gel pour l'exercice 1991-1992.